U.I.S.P. FORCE OUVRIERE MARSEILLE PACA-CORSE

DECLARATION LIMINAIRE

CTI du 2 juillet 2020

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Comité Technique Interrégional,

L'**UISP *FORCE OUVRIÈRE* PACA-Corse** tient une nouvelle fois à féliciter et remercier l'ensemble des personnels, tous corps et tous grades confondus, pour leur mobilisation exemplaire depuis le début de la crise sanitaire. La continuité du Service Public Pénitentiaire a pu être assurée grâce aux hommes et aux femmes qui, en dépit des risques pour leur propre santé, ont continué d'assurer leurs missions sans rechigner, avec des moyens dérisoires, voire inexistants au début.

Ils ont, pour cela, toute notre reconnaissance. Mais ils méritent aussi et surtout celle de leur Administration... et ce n'est pas la fameuse, ou plutôt fumeuse, «**prime COVID**» qui la leur apportera.

Cette crise n'étant pas terminée, l'**UISP *FORCE OUVRIÈRE* PACA-Corse** réaffirme ses revendications :

- Donner des consignes strictes aux Chefs de Service au sujet de l'écrêtage des heures supplémentaires des personnels administratifs, et ne pas laisser ce choix à leur libre appréciation... parfois discutable.
- Effectuer un dépistage massif des personnels, à minima de tous ceux qui en feraient la demande. C'est une recommandation de l'ARS, ces tests étant aujourd'hui largement disponibles.
- Transmettre, de manière transparente, **TOUTES** les informations relatives aux droits des agents et respecter les droits de chacun.

L'**UISP *FORCE OUVRIÈRE* PACA-Corse** tient également à attirer votre attention sur la nécessité d'une réelle prise en compte de la santé et la sécurité au travail. A ce titre, il n'est pas normal que nous soyons contraints de vous solliciter pour obtenir les indicateurs que **vous devez** nous fournir :

- Taux d'absentéisme pour raison de santé,
- Taux de rotation des personnels (turn-over),
- Taux de visite du médecin de prévention à la demande des agents,
- Nombre d'actes de violences physiques envers les agents,
- État des heures supplémentaires effectuées.

L'**UISP *FORCE OUVRIÈRE* PACA-Corse** ne peut aborder cette déclaration sans évoquer l'un des sujets phares de l'ordre du jour : les chartes des temps des officiers. La volonté aveugle et bornée d'appliquer des horaires variables à l'ensemble des postes d'officiers ne répond qu'à une unique exigence : ne pas générer d'heures supplémentaires... en dépit de la logique et surtout des besoins de nos détentions. La plupart des établissements nous présentent des chartes des temps qui n'ont pas été validées en CTS, voire même pas présentées, d'autres font l'objet de bricolages alambiqués pour maquiller des horaires fixes en variables.
C'est purement scandaleux et bien peu respectueux, du Corps de Commandement comme du dialogue social. Et tout ceci pour quoi ? Pour mettre en place, à marche forcée, un plan de requalification, signé par le seul «syndicat» d'accompagnement de cette administration, qui laissera sur le carreau l'immense majorité du corps d'encadrement et d'application.

Pour terminer, l'**UISP *FORCE OUVRIÈRE* PACA-Corse** attire votre attention sur la recrudescence inquiétante du despotisme de certains DSP... en effet, nous constatons que les agents ne sont finalement pas tous égaux en cas d'infraction au code de procédure pénale. Cette discrimination flagrante de traitement entre fonctionnaires est un fait et enferme les agents du corps d'application dans l'injustice de leurs catégories et de leurs grades.
Monsieur le président, le grade et le corps de l'agent ne doivent pas être un «**passe droit**» pour les uns et une «**guillotine**» pour les autres. Pour l' **UISP *FORCE OUVRIÈRE* PACA-Corse**, combattre cette discrimination doit être une priorité dans notre DISP.

Les membres élus du CTI
***FORCE OUVRIÈRE* PACA-Corse**